



Le 28 avril 2022

**Centre
Hospitalier
d'Arras**

La Tarification en Psychiatrie



F2RSM Psy

Fédération régionale de recherche
en psychiatrie et santé mentale Hauts-de-France

Présentation de la réforme de financement en psychiatrie

Dr. Camille VINCENT
Département d'Information Médicale



DEMI-JOURNÉE ARRAS – LA TARIFICATION EN PSYCHIATRIE

Financement de la psychiatrie avant 2022

La psychiatrie est la catégorie qui représente le coût le plus élevé pour l'assurance maladie → 22,5 milliards de dépenses* (contre 16,8 milliards pour le cancer et 15,8 milliards pour les maladies cardio-vasculaires).

Jusqu'à présent :



*Source : FHF

En application depuis le 1^{er} janvier 2022



L'article 34 de la Loi de financement de la sécurité sociale 2020 définit un nouveau modèle de financement des activités de psychiatrie sous forme de **dotations**.

Principaux intérêts :

- **Corriger les écarts** de financement entre les régions ;
- Avoir un **mode de financement commun** à toutes les structures de psychiatrie quelles soient publiques ou privées ;
- Stimuler l'**innovation** et le **dynamisme** des établissements.

Région	Dps par habitant au perimètre dot pop et avec correction du coeff geo
Auvergne-Rhône-Alpes	138
Bourgogne-Franche-Comté	147
Bretagne	156
Centre Val de Loire	126
Corse	151
Grand-Est	135
Hauts-de-France	147
Ile-de-France	138
Normandie	143
Nouvelle-Aquitaine	147
Occitanie	140
Pays-de-la-Loire	119
Provence-Alpes-Côte d'Azur	144
ZZ-Guadeloupe	123
ZZ-Guyane	82
ZZ-Martinique	133
ZZ-Océan Indien	101

Dotation Populationnelle (ARPP) (78% de l'objectif)

Elle est allouée aux régions sur la base de 4 critères (taux de pauvreté, taux d'isolement, densité médicale, offre médico sociale adaptée aux patients psy). Elle assure la réduction des inégalités inter régionales. C'est un modèle de rattrapage et non de convergence.

Dotation structuration recherche (<1% de l'objectif)

Faire de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie un champ privilégié de recherche, dans le cadre soit du financement de droit commun, soit d'un compartiment spécifique à la psychiatrie.

Dotation qualité du codage (<1% de l'objectif)

Dotation versée annuellement au vu des indicateurs automatiques de qualité du codage.

Dotation qualité (<1% de l'objectif)

Dotation intégrée dans l'IFAQ avec des indicateurs propres à la psychiatrie.

Dotation Nouvelles Activités (1% de l'objectif)

Dotation Activités Spécifiques (3% de l'objectif)

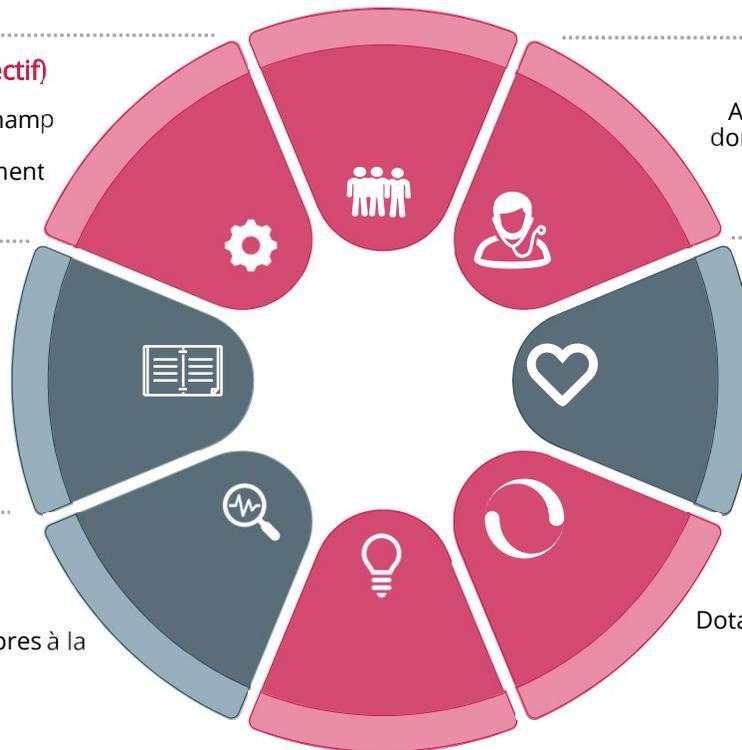
Activités dont le financement est garanti sur la durée et dont l'évolution financière est identique à celle de l'ODPSY. Ces activités ne sont pas décomptées dans le compartiment « file active ».

Dotation File Active (DFA) (15% de l'objectif)

Reconnaît, en tenant compte des différents types d'activité, la dynamique d'activité des établissements et peut inciter à l'activité ambulatoire.

Dotation Transformation (1% de l'objectif)

Dotation versée au niveau régional pour mettre en œuvre les projets stratégiques de transformation de l'offre.





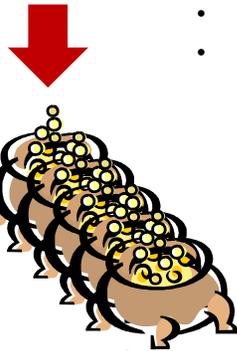
ONDAM



Objectif national de dépenses au titre des soins en psychiatrie réparti entre 8 dotations (ODPSY) :

- Dotation populationnelle
- Dotation liée aux activités spécifiques
- Dotation relative à la structuration de la recherche
- Dotation relative aux nouvelles activités
- Dotation d'accompagnement à la transformation
- Dotation relative à la file active
- Dotation relative à l'amélioration de la qualité des soins
- Dotation relative à la qualité du codage

Allouées aux régions

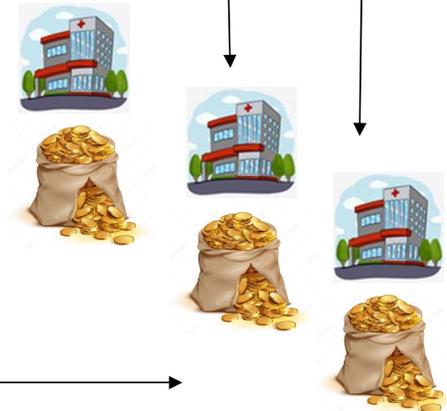
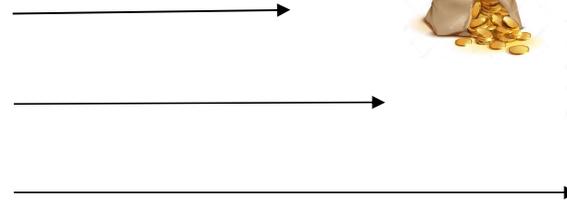


Allouées directement aux ES via



Comité consultatif d'allocation de ressources

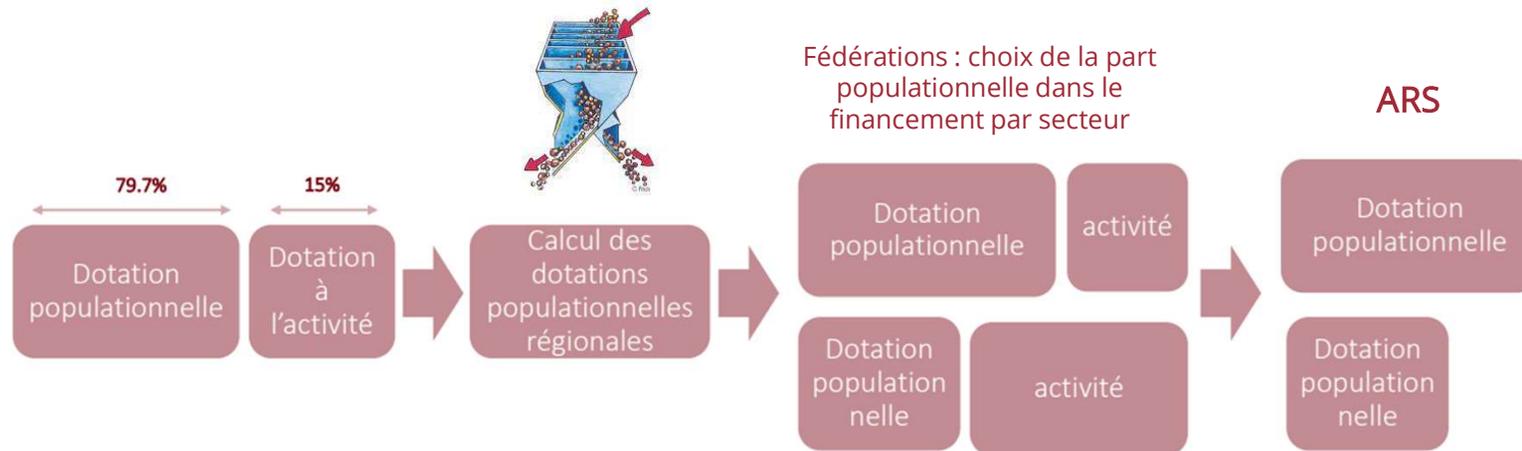
- Dotation populationnelle
- Dotation relative aux nouvelles activités



Fongibilité sectorielle

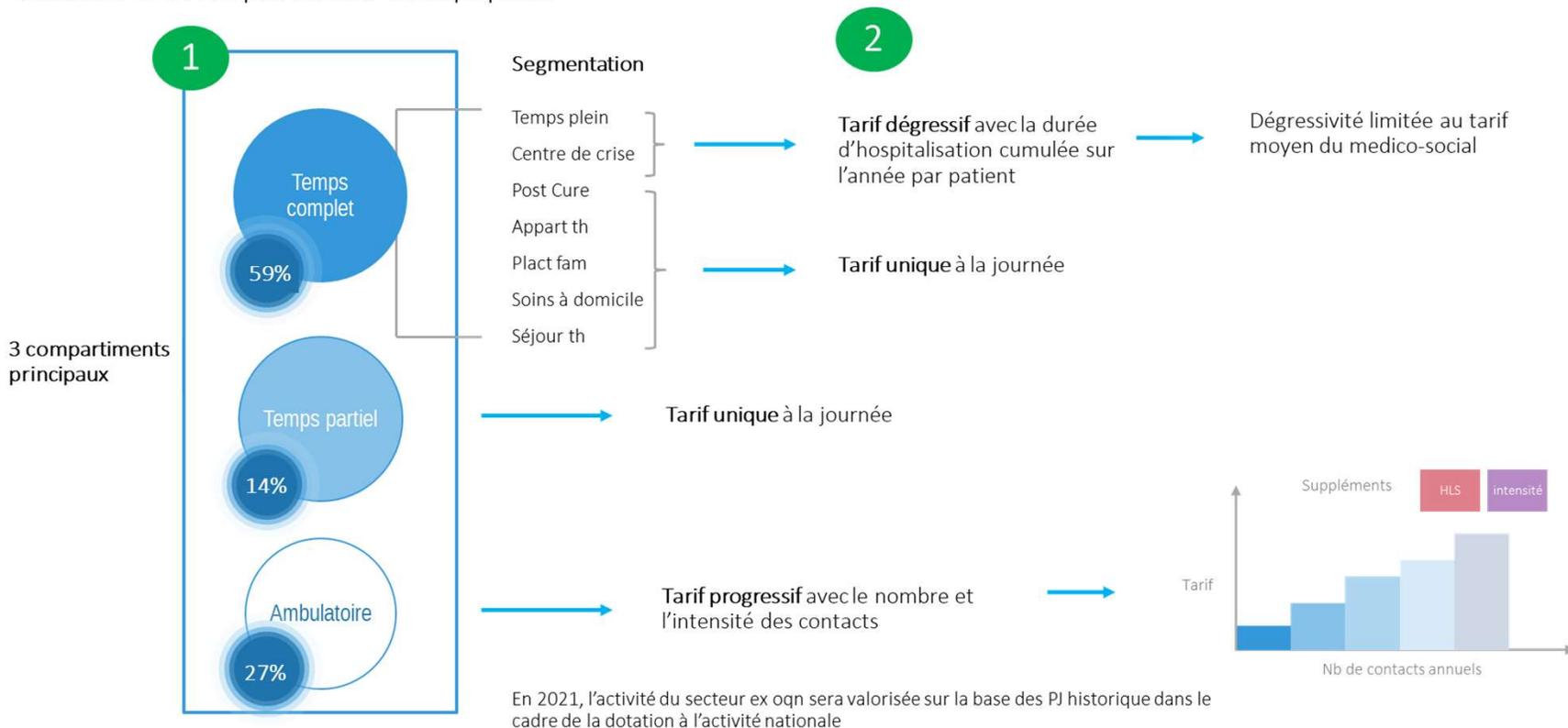
Entre la dotation populationnelle et la dotation à l'activité

Une fois le rattrapage régional réalisé, une possibilité est ouverte une fois par an pour faire varier entre les secteurs le poids dans le financement de la dotation populationnelle et du compartiment à l'activité afin de respecter les spécificités de chaque secteur.

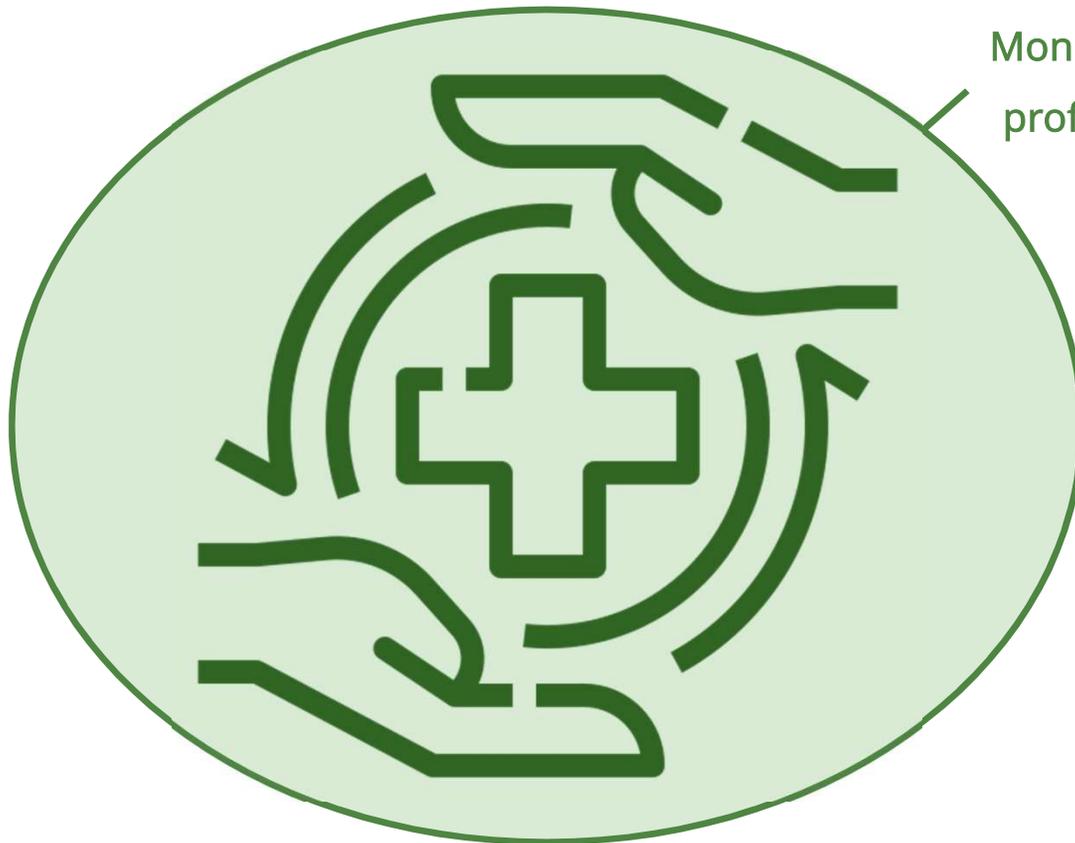


Tarification à la file active (Hypothèse)

La dotation files actives vise, au sein d'une juste valorisation des activités réalisées, à inciter les établissements à privilégier les alternatives à l'hospitalisation à temps plein.

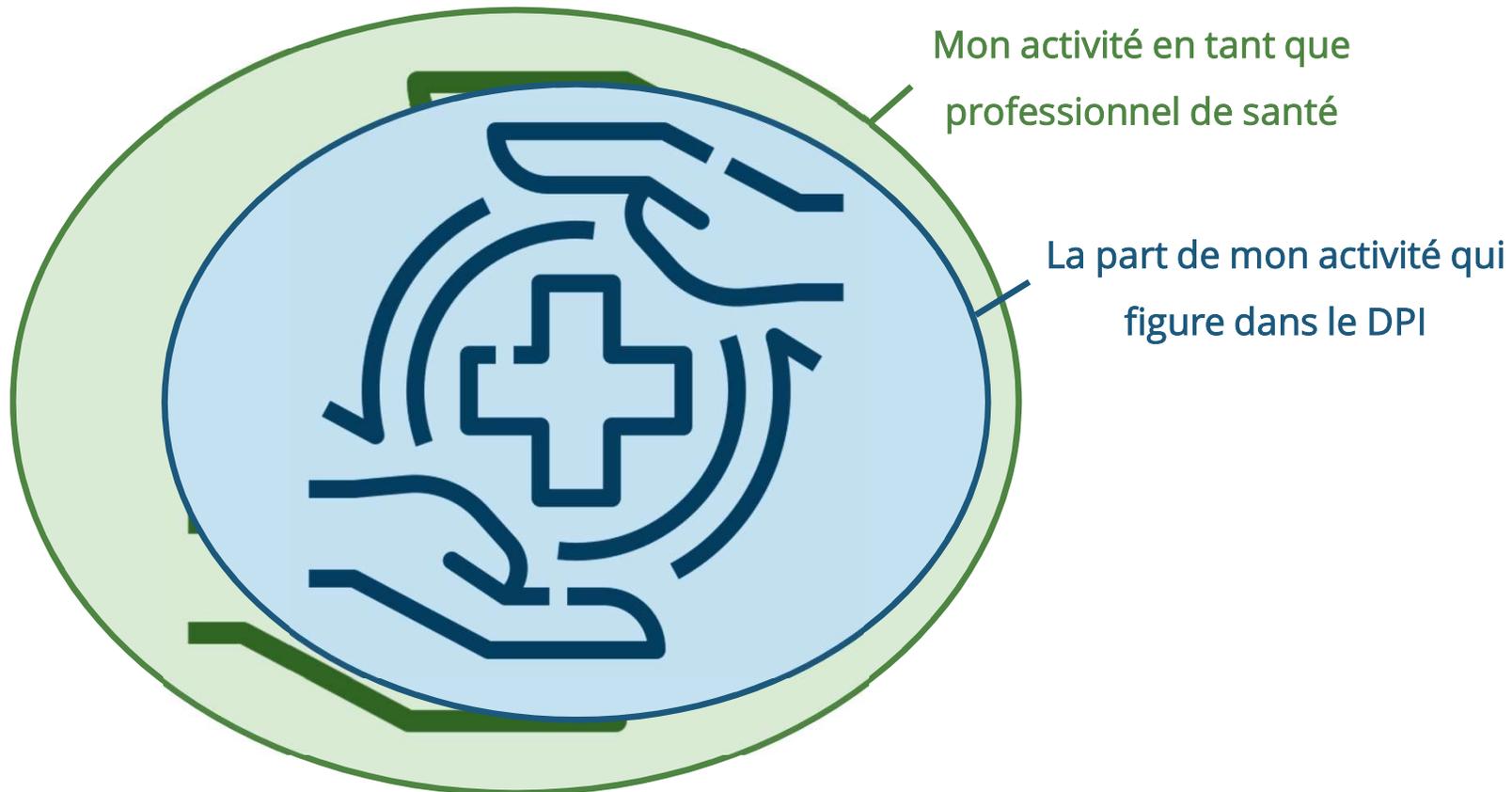


La part de l'activité concernée

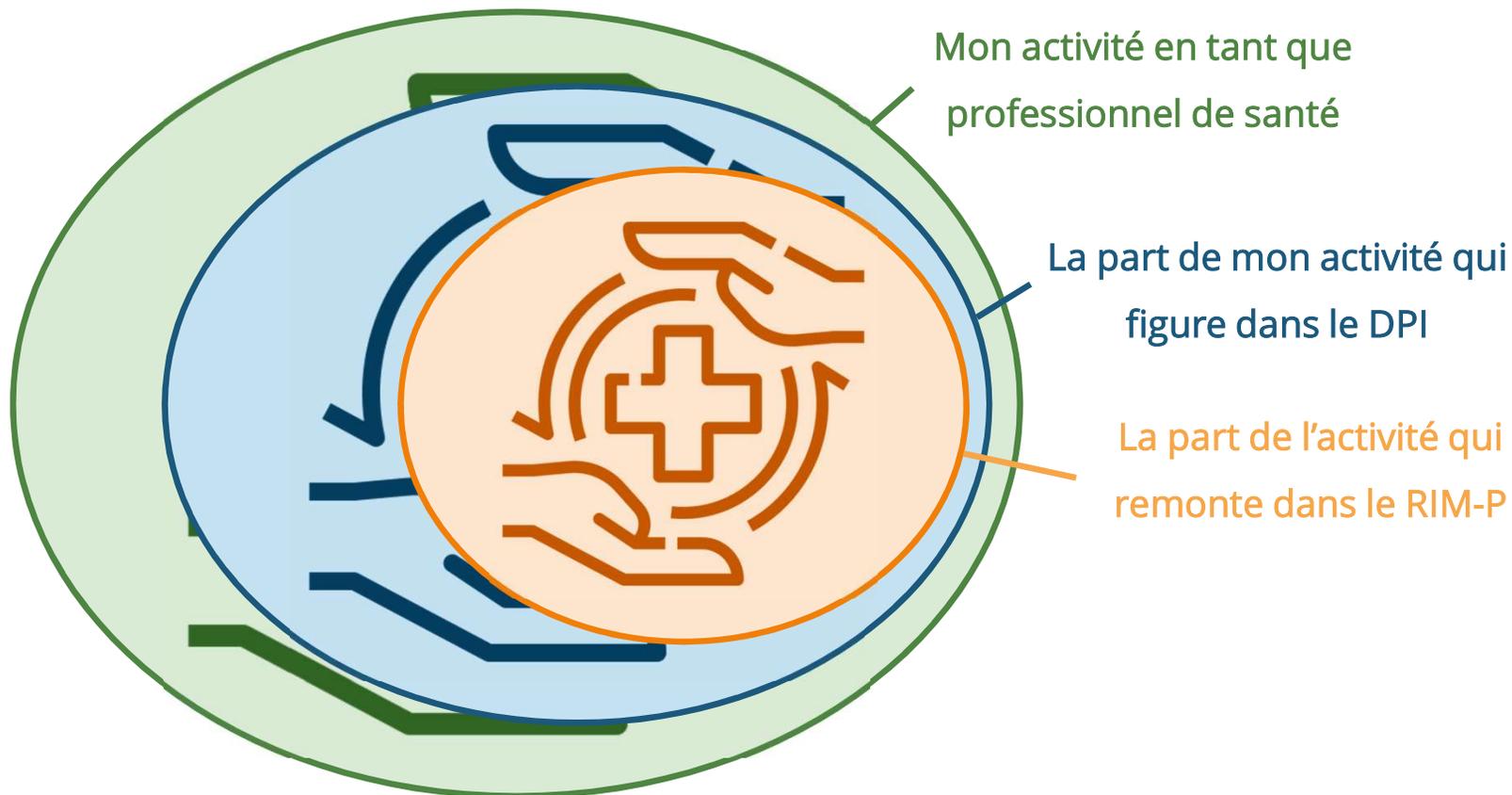


Mon activité en tant que
professionnel de santé

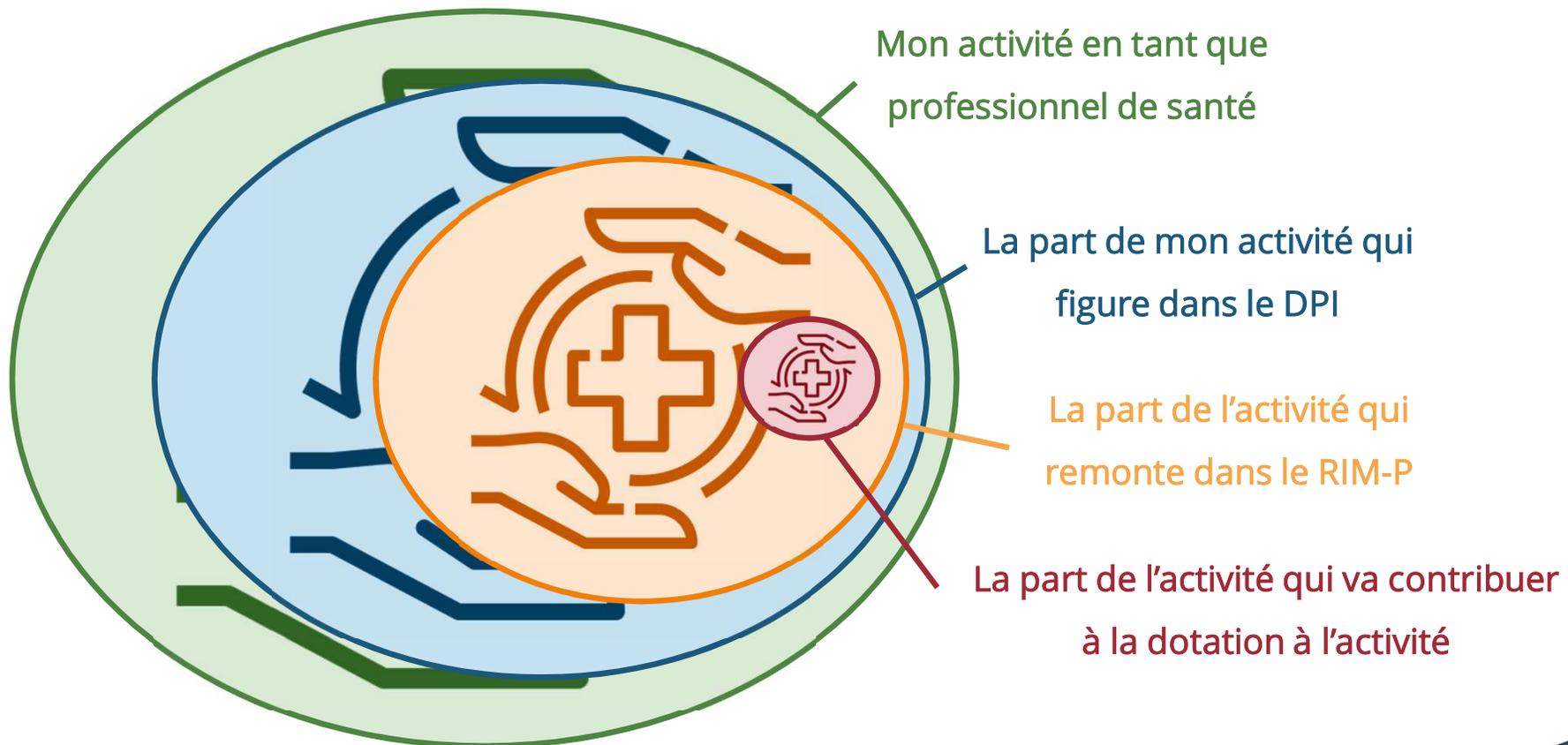
La part de l'activité concernée



La part de l'activité concernée



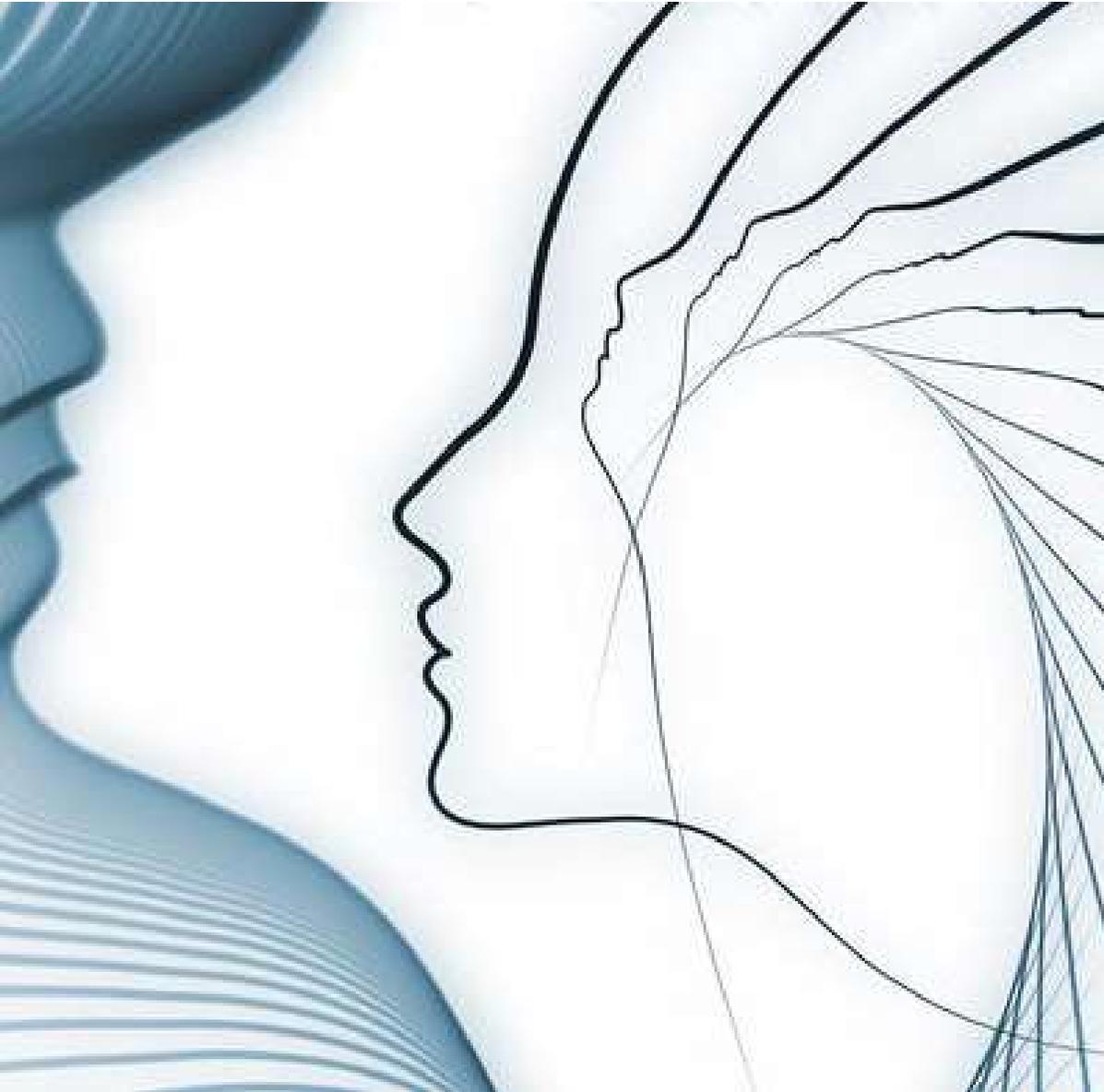
La part de l'activité concernée



MESSAGES CLES



- Un modèle de rattrapage et non de convergence basé sur certains **critères sociodémographiques** propres aux régions.
- Il ne s'agit pas de l'application de la T2A en psychiatrie.
- Prédominance de la **dotation populationnelle**.
- Des tarifs différents en psychiatrie adulte et en pédopsychiatrie.
- Encore beaucoup d'inconnues !



Merci pour
votre attention